



PARTIES PRENANTES

ENTREPRISE

Nom entreprise :
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

Chiffre d'Affaires (2019) :

Effectif (2019) :

Pays (siège social) :
France

Site internet :
<https://chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/2eme-edition-de-la-convention-du-reseau-des-chambres-dagriculture-capdev2025-en-format-digital/>

Contact : Solène CHESNEL - solene.chesnel@pl.chambagri.fr - Chambre d'Agriculture Pays de la Loire



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE utilise l'intrapreneuriat pour développer des solutions innovantes

CONTEXTE

Le concept d'intrapreneuriat, aujourd'hui largement utilisé par les grandes entreprises, est né en 1985 et consiste à entreprendre dans son entreprise. En effet, l'entreprise offre un cadre de travail aux salariés qui ont des idées d'innovation en leur dégageant du temps pour développer un projet. Cela permet à la structure de valoriser les potentiels créatifs de ses employés tout en diminuant ses coûts en termes de Recherche et Développement. La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire a développé ce concept en s'inscrivant dans l'axe 4, *Réponses aux attentes sociétales*, du projet stratégique des Chambres d'Agriculture.

OBJECTIFS

- Construire un réseau interne plus agile et plus efficient
- Accompagner les salariés dans la mise en place d'un projet d'innovation
- Développer de nouveaux services de façon rapide et engagée
- Favoriser la compréhension et l'engagement des salariés



DÉMARCHE

La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire a construit, en 2019, un système d'intrapreneuriat, c'est-à-dire un processus interne d'innovation, collectif et ouvert à tous les collaborateurs de la Chambre d'Agriculture.

En effet, en 2018, sous l'impulsion de la direction de la Chambre, un groupe de travail interne, composé de plusieurs salariés, et accompagné d'un cabinet extérieur, a été créé pour définir les objectifs et concevoir le programme intrapreneurial de la Chambre. Du temps de réflexion a donc été dégagé en amont pour anticiper la méthodologie, qui s'est voulue en rupture avec les habitudes, afin d'organiser la décharge de temps prévue pour l'équipe d'intrapreneurs. La méthodologie reposait notamment sur l'envie d'innover en interne et d'investir sur l'humain et sur la confiance portée au collaborateur. Elle a utilisé les pratiques de l'intelligence collective et de l'animation collabor'active.

Pour en savoir plus

https://chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/ressources_partagees/Convention_CAPDEV/Nomin_e402_Solene-Chesnel_PDL_Intrapreneuriat.pdf
<https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=qHbpw5OiHxU&feature=youtu.be>

Ainsi, en 2019, le premier appel à idées innovantes a été lancé et diffusé auprès des 650 collaborateurs de la Chambre. Une attention particulière a été portée sur la communication auprès des collaborateurs, afin de leur expliquer et de les sensibiliser au mieux à la démarche. Au total, neuf idées ont été déposées et quatre équipes ont travaillé sur la réalisation de quatre d'entre elles au cours d'un hackathon interne. Ce hackathon, organisé en juillet 2020, a mobilisé près de 30 employés de la Chambre.

Une équipe a finalement été sélectionnée pour intégrer l'incubation interne de la Chambre d'Agriculture. Le projet lauréat, appelé Sativa, a pour objectif de développer la filière chanvre thérapeutique dans les Pays de la Loire. Les membres de l'équipe bénéficient de temps, de ressources financières et d'accompagnement pour monter et développer leur projet pendant 9 mois, entre octobre 2020 et juin 2021.

La chambre s'est d'ores et déjà engagée à renouveler l'expérience en 2021 et 2022 pour les éditions 2 et 3 de l'appel à intrapreneuriat.

FACTEURS CLÉS DU SUCCÈS

- Impulsion de la démarche par la direction de la Chambre
- Travail de sensibilisation préalable auprès des managers et de l'ensemble des collaborateurs
- Inclusion de tous les collaborateurs, avec des groupes de travail multi-directions et multi-hiérarchiques.

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES POUR LA FILIERE
<ul style="list-style-type: none">• Opportunité de nouveaux débouchés et de nouvelles filières pour la Chambre d'Agriculture• Changement de méthode de travail avec l'utilisation de l'intelligence collective• Réponse aux attentes et besoin d'innovation de la part de la direction de la Chambre	<ul style="list-style-type: none">• Développement des compétences et des talents des employés• Proposition aux clients de nouvelles offres de services adaptés à leurs besoins• Ouverture de nouvelles possibilités pour les agriculteurs avec la création de nouvelles filières

Ce document a été réalisé par les membres d'AgroParisTech Service Etudes.

